



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 4 mars 2024 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi que six (6) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry 2024
  - 2.6. Avril - mois de l'autisme
  - 2.7. Avril - mois de la jonquille
  - 2.8. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 2.9. Renouvellement du plan d'entretien Ildside-Concerto
  - 2.10. Journée internationale des droits des femmes
  - 2.11. Journée de visibilité lesbienne
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Nomination des officiers de la caserne incendie de Saint-Alexandre
  - 3.3. Répartition des coûts pour l'étude du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie
  - 3.4. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 6 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
4. TRANSPORT
  - 4.1. Embauche d'un employé aux travaux publics
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Jour de la Terre 2024
  - 5.2. Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-049
  - 5.3. Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-050
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Nomination d'un inspecteur municipal adjoint
  - 7.3. PIIA 2024-02 - 1510 rue Goulet (Construction neuve)
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
  - 8.2. Dénomination du terrain de baseball - Terrain Jean-Claude-Prud'Homme
  - 8.3. Demande d'aide financière au Fonds d'aide pour le milieu de Desjardins - Construction d'une piste à rouleaux
  - 8.4. Demande d'aide financière pour le programme Circonflexe - Prêt pour bouger - Acquisition de casiers connectés BoxUP
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
11. RETOUR DES COMITÉS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette, à 19h30.

**Période de questions**

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24-03-53

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point *Affaires diverses* ouvert.

Adoptée à l'unanimité

24-03-54

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

24-03-55

**Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2024 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 345 360,19 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	5167 à 5200	pour	110 950,75 \$
Chèques fournisseurs	84260 à 84339	pour	181 235,74 \$
Rémunération			53 173,70 \$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de février 2024 ne comportant aucune plainte est déposé devant le conseil.

24-03-56

**Collation des grades de la Polyvalente Marcel-Landry 2024**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu de contribuer à la Collation des grades 2024 de la Polyvalente Marcel-Landry pour un montant de 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

24-03-57

**Avril - mois de l'autisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le mois de l'autisme pour la Fédération québécoise de l'autisme;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, le taux de prévalence de l'autisme est en constante augmentation et est estimé à environ 1,5 %;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2014, on recensait plus ou moins de 76 000 personnes autistes au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Municipalité de Saint-Alexandre à participer au mouvement *Faisons briller l'autisme dans toute sa diversité*;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre décrète le mois d'avril comme étant le mois de l'autisme;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre illumine en bleu son hôtel de ville afin de participer au mouvement *Faisons briller l'autisme dans toute sa diversité*;

**QUE** le conseil municipal invite les Alexandrines et les Alexandrins à illuminer leurs maisons de la couleur qu'ils désirent durant le mois d'avril afin de souligner le mois de l'autisme.

Adoptée à l'unanimité

24-03-58

#### **Avril - mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic; à la chimiothérapie; aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu;

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

24-03-59

#### **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle;

**DE** faire flotter le drapeau arc-en-ciel à l'Hôtel de Ville le 17 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

24-03-60

#### **Renouvellement du plan d'entretien Idside-Concerto**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** le plan d'entretien annuel soit renouvelé avec une entente de (3) trois ans pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027 avec Société Plan de Vol inc./IdSide - Concerto Web/Conseil sans papier au montant de 3 934,00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024;

**QU'**un rabais de 10 % sur le tarif régulier indexé soit appliqué pour la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année d'entente.

Adoptée à l'unanimité

24-03-61

### Journée internationale des droits des femmes

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisation des Nations Unies a officialisé en 1977 la journée du 8 mars comme étant la Journée internationale des droits des femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 mars est une date importante, dont l'objectif est de célébrer le chemin parcouru par les femmes jusqu'à aujourd'hui et saluer tout le travail accompli vers l'atteinte de l'égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les femmes et les jeunes filles aux quatre coins du globe continuent de transformer la société en vue de faire progresser l'égalité des sexes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisation des Nations Unies invite la population à se mobiliser autour du thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme » pour la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu;

**DE** proclamer le 8 mars JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

24-03-62

### Journée de visibilité lesbienne

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle, c'est-à-dire des femmes et des personnes non-binaires, qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé-es.

Adoptée à l'unanimité

## 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de février 2024 représentant les sorties suivantes :

- 7 appels incendies et entraides;
- 3 appels premiers répondants.

24-03-63

### Nomination des officiers de la caserne incendie de Saint-Alexandre

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie de Saint-Alexandre a procédé à une révision interne de sa structure administrative;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'entérinement des nominations d'officiers;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de procéder aux nominations suivantes :

- Monsieur Benoit Brodeur, directeur du service incendie et responsable de la gestion des ressources humaines;
- Monsieur Richard Bonhomme, directeur adjoint du service incendie et responsable des opérations;
- Monsieur Guillaume Abelfo, assistant au directeur incendie et responsable du volet des premiers répondants;
- Monsieur Éric Martel, préventionniste et officier responsable de la santé et sécurité;
- Monsieur Daniel Dussureault, officier responsable de la gestion de la caserne, de l'inventaire et des équipements;
- Monsieur David St-Denis, officier responsable de l'entretien mécanique;
- Monsieur Olivier Tremblay, officier responsable de la formation;
- Monsieur Jimmy Sharpe, officier responsable du programme de cadets;
- Monsieur Matthew L'Ecuyer, officier responsable des feux de champs et du sauvetage hors route.

Adoptée à l'unanimité

24-03-64

**Répartition des coûts pour l'étude du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 23-08-166 concernant un projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie dans laquelle la Municipalité de Saint-Alexandre démontrait son intérêt à participer à une étude de faisabilité d'un regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**un scénario de répartition d'une éventuelle étude de faisabilité a été présenté selon la population 2023 et selon la RFU 2024, avec et sans subvention, pour 12 municipalités sur 14 de la MRC du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir pris connaissance de ce scénario de répartition, plusieurs municipalités du Haut-Richelieu ont annoncé leur retrait du projet, rendant ainsi le projet de regroupement régional impossible;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre se retire du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie et par le fait même, ne participera pas à l'étude de faisabilité.

Adoptée à l'unanimité

24-03-65

**Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 6 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport annuel d'activités de l'An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

**4. TRANSPORT**

24-03-66

**Embauche d'un employé aux travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu de nombreuses candidatures de qualité et a effectué des entrevues avec les candidats retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat retenu à la suite des entrevues est monsieur Jérémy Morin;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**D'**embaucher monsieur Jérémy Morin comme employé aux travaux publics pour la Municipalité de Saint-Alexandre;

**D'**approuver le contrat de travail de monsieur Jérémy Morin et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail;

**D'**assujettir monsieur Jérémy Morin à une période de probation de trois mois avant d'obtenir le statut d'employé permanent.

Adoptée à l'unanimité

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

24-03-67

**Jour de la Terre 2024**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de participer à la campagne du Jour de la Terre, le 22 avril 2024, afin de démontrer l'engagement de la Municipalité de Saint-Alexandre en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

24-03-68

**Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-049**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2024-049, au montant de 17 608 \$ payé par le règlement d'emprunt 15-284.

Adoptée à l'unanimité

24-03-69

**Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2024-050**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2024-050, au montant de 29 635 \$ payé par le règlement d'emprunt 15-284.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois de février 2024, émis par l'inspectrice municipale Louise Nadeau, totalisant dix-huit (18) permis est déposé devant le conseil.

24-03-70

**Nomination d'un inspecteur municipal adjoint**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

**DE** nommer monsieur Michaël Picard au poste d'inspecteur municipal adjoint de la Municipalité de Saint-Alexandre;

**DE** nommer monsieur Michaël Picard comme fonctionnaire désigné adjoint pour l'application des règlements suivants :

- Règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Règlement 20-366 de zonage;
- Règlement 20-367 sur le lotissement;
- Règlement 20-368 de construction;
- Règlement 20-369 sur les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

24-03-71

**PIIA 2024-02 - 1510 rue Goulet (Construction neuve)**

DEMANDEUR : Les Habitations Jeandami inc. (MéLissa Perreault)  
LIEU : Lot 6 601 339 (1510, rue Goulet)

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'approuver la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

**Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

24-03-72

**Dénomination du terrain de baseball - Terrain Jean-Claude-Prud'Homme**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Claude Prud'Homme a grandement contribué à l'implantation du terrain de baseball dans le parc Marie-Jeanne-Frégeau;

**CONSIDÉRANT QUE** jusqu'à tout récemment, monsieur Prud'Homme s'occupait de l'entretien du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reconnaît l'engagement et le dévouement de monsieur Prud'Homme envers sa communauté;

Il est proposé par la conseillère Maire-Eve Denicourt et unanimement résolu :

**DE** nommer le terrain de baseball du parc Marie-Jeanne-Frégeau comme étant le *Terrain Jean-Claude-Prud'Homme*;

**DE** produire un panneau commémoratif afin que le nom du terrain soit clairement affiché.

Adoptée à l'unanimité

24-03-73

**Demande d'aide financière au Fonds d'aide pour le milieu de Desjardins - Construction d'une piste à rouleaux**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu pour le projet de construction d'une piste à rouleaux.

Adoptée à l'unanimité

24-03-74

**Demande d'aide financière pour le programme Circonflexe - Prêt pour bouger - Acquisition de casiers connectés BoxUP**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et des communications à déposer une demande d'aide financière de 23 500 \$ au programme *Circonflexe - Prêt pour bouger* pour le projet d'acquisition de casiers connectés BoxUP.

Adoptée à l'unanimité

**9. CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste des correspondances du mois de février 2024.

**10. AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaires diverses

**11. RETOUR DES COMITÉS**

Le conseiller Stéphane Vézina parle de la Soirée des bénévoles et fait état des dernières nouvelles concernant la construction de la patinoire.

La conseillère Anne-Sylvie Forney résume les sujets touchés par le comité environnement.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Deux (2) questions sont posées.

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

24-03-75

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h26.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire